

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. 15. — Cl. 1.

N° 780.164

Briquet dont le mécanisme producteur de l'étincelle est disposé sur le couvercle du réservoir d'essence.

Société dite : HEINRICH MALTNER G. m. b. H. résidant en Allemagne.

Demandé le 24 octobre 1934, à 16^h 50^m, à Paris.

Délivré le 24 janvier 1935. — Publié le 19 avril 1935.

(Demande de brevet déposée en Allemagne le 25 octobre 1933 — Déclaration du déposant.)

La présente invention a pour but de réaliser un briquet dont le mécanisme producteur de l'étincelle est disposé sur le couvercle du réservoir d'essence, de telle sorte qu'il puisse fournir à volonté une petite flamme, par exemple pour l'allumage d'une cigarette ou d'un cigare, ou une grande flamme, par exemple pour l'allumage d'une pipe. Ce résultat est obtenu grâce au fait qu'on dispose, au voisinage du réservoir d'essence, un écran enveloppant le capuchon extincteur porté par le levier du mécanisme susceptible d'être projeté vers le haut, cet écran pouvant être soulevé indépendamment dudit capuchon. On dispose, de préférence, l'écran se trouvant au voisinage du réservoir, de telle sorte qu'il puisse être déplacé d'un mouvement angulaire et qu'il puisse servir en même temps d'abri contre l'air pour la petite flamme et qu'à sa position de repos il prenne appui contre le couvercle du réservoir et dans une partie échancrée du bord latéral de celui-ci.

Sur le dessin annexé on a représenté, à titre d'exemple, un mode de réalisation du dispositif objet de l'invention :

La figure 1 est un briquet à molette ou roue de friction vu d'une de ses faces, le capuchon extincteur étant fermé ;

La figure 2 en est une vue en plan ;

La figure 3 est une vue analogue à celle de la figure 1, le capuchon extincteur étant ouvert (petite flamme) ;

La figure 4 est une vue analogue à celle de la figure 3, avec arrachement partiel et en position d'ouverture du capuchon extincteur, le porte-mèche étant dégagé (grande flamme).

Comme le mécanisme producteur d'étincelle est connu en lui-même et peut affecter toute forme voulue quelconque, on n'en a représenté sur le dessin que le bras *i* qui porte le capuchon extincteur *k*, qui est disposé sur l'axe *q* de la molette *m* et qui tourne avec celle-ci. Dans une échancrure du bord latéral du réservoir d'essence complètement fermé est disposé le tube-support de la mèche *e* faisant saillie sur celui-ci. Sur le fond *d* de l'échancrure *f*, fond supportant le porte-mèche *g*, prend appui un écran *a* ayant, en coupe transversale, la forme d'un U et entourant le capuchon extincteur *k* lorsque celui-ci est en position de fermeture, cet écran pouvant être déplacé angulairement vers l'extérieur et au-dessus du couvercle *n* du réservoir d'essence, à l'aide de deux bras *b* se trouvant au voisinage dudit couvercle. La paroi de l'écran *a* est percée de trous *o*.

Lorsqu'on agit sur le briquet, par exemple

en appuyant sur le bouton *r*, de manière à projeter vers le haut le bras *i* qui était jusque-là verrouillé, l'allumage de la mèche *e* qui est libérée par le capuchon *k* se produit, cet allumage étant dû à l'étincelle produite par la molette *m* (fig. 3). En raison de l'existence de l'écran *a* cet allumage donne naissance à une petite flamme à laquelle l'air de combustion est amené en quantité suffisante à travers les trous *o*. La pièce *a* se comporte donc comme un abri protégeant la flamme contre l'air. Cette petite flamme est suffisante pour allumer une cigarette, un pipe ou bien lorsqu'il s'agit d'éclairer un espace plongé dans l'obscurité, on projette vers le haut l'écran *a*, en faisant déplacer les bras *b* autour du tourillon *z* les supportant (fig. 4). Dans ces conditions, le porte-mèche *g* logé dans l'échancrure *f* se trouve entièrement dégagé et, en raison du libre accès de l'air de combustion, la flamme se développe considérablement.

Il importe de noter que le déplacement, vers le haut, de l'écran et son retour à la position de repos peuvent être effectués à l'aide des doigts de la main qui tient le briquet pendant que l'autre main tient la pipe (il s'agit donc d'un appareil qu'on peut faire fonctionner avec une seule main). Il est, d'autre part, essentiel pour l'utilisation de la grande flamme, que le porte-mèche soit disposé dans une échancrure d'un des petits côtés du réservoir et, dans tous les cas, qu'il soit placé contre le couvercle dudit réservoir,

afin qu'on puisse amener la flamme au voisinage du tabac qui remplit la pipe.

RÉSUMÉ.

L'invention a pour objet un briquet dont le mécanisme producteur de l'étincelle est disposé sur le couvercle du réservoir d'essence, briquet caractérisé par l'application des moyens suivants pouvant être utilisés séparément ou en combinaison :

1° Le briquet comporte un écran entourant le porte-mèche et le capuchon extincteur, lorsque celui-ci est en position de fermeture, cet écran servant d'abri contre le vent et étant susceptible d'être soulevé indépendamment du bras qui porte le capuchon extincteur et qui peut être projeté vers le haut ;

2° Le porte-mèche est disposé dans une échancrure prévue sur un des petits côtés du réservoir d'essence et sur le couvercle de celui-ci, l'écran protecteur remplissant sensiblement ladite échancrure ;

3° L'écran spécifié en 1° et en 2° est susceptible d'être déplacé vers le haut, au-dessus du capuchon extincteur, lorsque celui-ci est en position d'ouverture, les bords inférieurs dudit écran prenant, en position de fermeture, appui sur la partie en retrait du couvercle qui supporte le porte-mèche, tandis que ses faces rejoignent les faces latérales dudit réservoir.

Société dite : HEINRICH MALTNER G. m. b. H.

Par procuration :

D.-A. CASALONGA.

Fig. 1

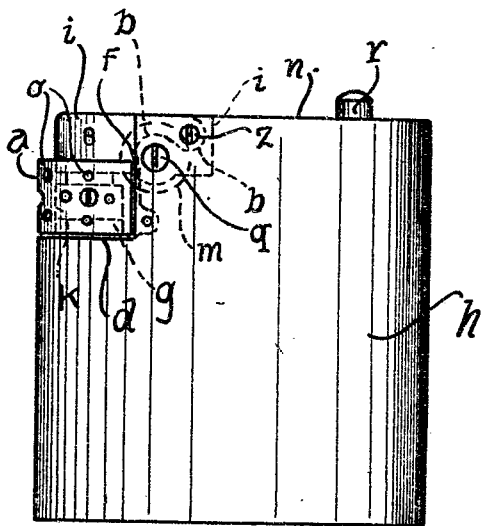


Fig. 3

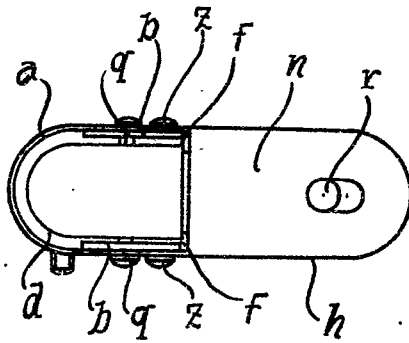
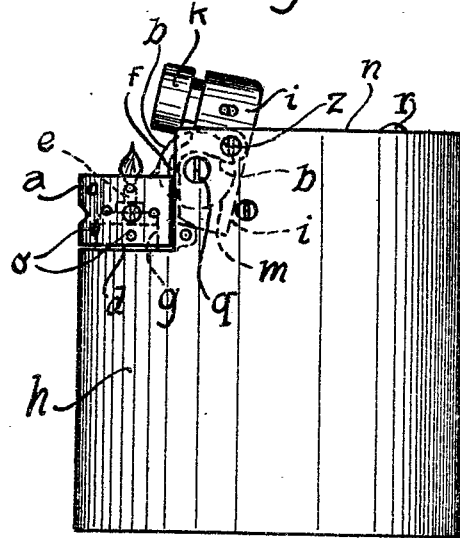


Fig. 2

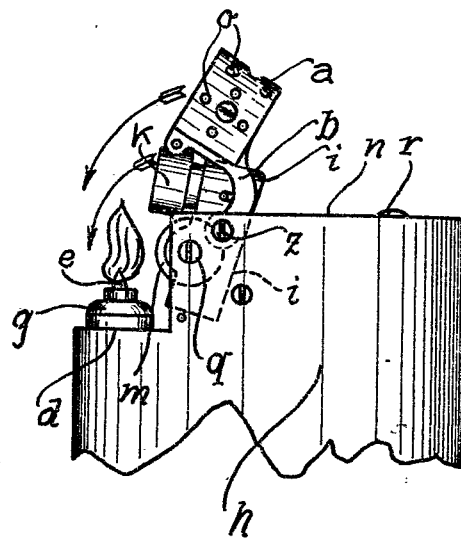


Fig. 4